

Les stridulations des Sauterelles :

Bulletin municipal de La Chenalotte

No 1 – Janvier 2021



Edito: le mot du Maire



Chères et chers Sauterelles,

Cette nouvelle année à peine commencée, j'ai le plaisir de vous annoncer déjà une naissance, celle de ce bulletin municipal « Les stridulations des Sauterelles ».

Amené à être publié une fois par an, ce bulletin reviendra

sur les évènements marquants de l'année précédente, sur les projets communaux réalisés, la vie de notre école intercommunale ainsi que celles nos associations, fera le point des projets en cours et me donnera la possibilité de vous transmettre mes vœux.

Bien évidemment pour ce premier numéro, il est difficile d'échapper à l'épidémie de la COVID-19. Celleci a touché parfois durement certains d'entre nous et mes premières pensées leur sont destinées. Depuis 10 mois, elle perturbe nos quotidiens, réduit nos interactions sociales, impacte la vie de nos écoliers, chamboule la vie de nos associations et celle du village: depuis la mi-mars, toutes les manifestations festives et conviviales ont été annulées. Face à elle, la commune, les associations et l'école s'adaptent : distributions de plantes pour la fête des mères, de papillotes géantes aux ainés, tournée du Père Noël, réalisation des cartes de vœux par les élèves. Et je ne peux oublier cette solidarité et les nouvelles relations de voisinage nées pendant la période la plus difficile de cette année 2020.

Les projets communaux ont quand même vu le jour et ne manquent pas pour les années à venir. Pour les mener à bien, je peux compter sur tous les membres du Conseil municipal élus en mars dernier et qui font montre d'une belle motivation depuis juin.

Pour terminer cet édito, je souhaite transmettre mes vœux de bonheur et de santé à l'ensemble des Sauterelles ainsi qu'à leurs proches et espère que nous pourrons reprendre une vie personnelle, familiale, sociale et communale normale le plus vite possible.

Mme Brigitte Ligney, Maire de La Chenalotte



One nouvene equipe municipale
Les commissions2
Intercommunalité3
Parc du pays horloger : adhésion de La
Chenalotte4
Un nouvel employé communal4
Travaux réalisés en 20204
Projets à venir6
L'école intercommunale
L'ATC, l'association des trois villages10
Périscolaire / restauration : une nouvelle
équipe11
COVID : solidarité !12
Un nouveau lotissement13
Déneigement13
Stérilisation des chats – conventions avec
30 millions d'amis14
Bibliothèque14
Le site internet a fait peau neuve15
Salles des Tilleuls15
Des nouvelles des associations16
Démarches administratives17
Environnement18
Bien vivre ensemble20
Activités économiques20
Histoire: il y a 150 ans22

Direction de la publication : Mme Brigitte Ligney Rédacteur en chef : M. Dimitri Coulouvrat Relecteurs : M. Florian Gaiffe, Mme Valérie El Niess, M. Jérôme Lentier, Mme Monique Moreau M. Roger Richard, M. Pascal Calon, Amicale des Sauterelles, ATC, ASNCC.

Crédits photos : M. Dimitri Coulouvrat, M. Marc

Simon, Mme Emilie Locatelli

Editeur : commune de La Chenalotte

Imprimerie Chopard
Tirage: 220 exemplaires



Une nouvelle équipe municipale

C'est dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19 que s'est déroulée l'élection municipale le dimanche 15 mars. Tout en respectant les règles de distanciation et de désinfection, un peu plus de la

moitié des inscrits se sont déplacés à la petite salle des Tilleuls pour élire leurs représentants. Les 11 candidats dont 7 nouveaux ont été élus dès le 1^{er} tour. Le 25 mai et à huis clos, la nouvelle équipe s'est retrouvée pour la première fois afin d'élire le maire et les adjoints.

Mme Brigitte Ligney poursuit son mandat de maire, épaulée par trois adjoints :

- M. Dimitri Coulouvrat, 1er adjoint
- M. Florian Gaiffe, 2^{ème} adjoint
- Mme Valérie El Niess, 3ème adjoint

2020, une année de renouvellement

6 élus de l'ancienne équipe municipale avaient décidé de ne pas se représenter : M. Jérôme Chabod (1 mandat), M. Johnny Droz-Grey (1 mandat), Mme Dominique Myotte-Duquet (1 mandat), M. Alexandre Romain (2 mandats dont un comme deuxième adjoint et le dernier comme premier adjoint), Mme Patricia Chopard-Lallier (3 mandats dont un comme première adjointe) et Mme Colette Cuenot (4 mandats, soit 24 ans et 11 mois comme conseillère). Que leur engagement pour la commune soit ici remercié!

Les conseillers: Mme Salomé Clerc, M. Romain Donier, M. Christophe Le Gac, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, Mme Monique Moreau, M. Julien Roublot.

11 conseillers...pour la dernière fois

Comptant officiellement 499 habitants, les Sauterelles ont élu pour la dernière fois 11 représentants. Compte tenu de l'accroissement du village et sans modification des règles électorales, la commune comptera 4 élus de plus à la prochaine mandature.



Les commissions

Appels d'offres, ouverture des plis

En charge des appels d'offres lancés par la commune. Elle a pour rôle de dépouiller les réponses à ces appels d'offres. Les membres : Mme Brigitte Ligney (Pdt), M. Dimitri Coulouvrat, Mme Valérie El Niess, M. Florian Gaiffe. Suppléants : Mme Monique Moreau, M. Jérôme Lentier, M. Julien Roublot.

Bâtiments communaux

Mise en place, suivi et contrôle des différents chantiers en cours sur les bâtiments communaux.

Les membres: Mme Valérie El Niess (Pdt), Mme Salomé Clerc, M. Dimitri Coulouvrat, M. Romain Donier, M. Christophe Le Gac, M. Jérôme Lentier.

Cadre de vie

Entretien des routes, déneigement, projets d'embellissement et d'aménagement du village, questions liées à l'urbanisme, préservation de l'environnement. Les membres : M. Dimitri Coulouvrat (Pdt), Mme Valérie El Niess, M. Christophe Le Gac, M. Jérôme Lentier, Mme Monique Moreau.

Contrôle des listes électorales

Composée de trois membres (1 élu, 1 délégué de l'administration, 1 délégué du tribunal judiciaire). S'assure de la régularité des listes électorales en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion, statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire. Les membres : Mme Monique Moreau, M. Éric Houser et Mme Patricia Chopard-Lallier



Culture, cérémonies et actions sociales

En charge de l'organisation des divers évènements qui rythment la vie de la commune : repas de la fête des mères et autres agapes communales. Les membres : M. Florian Gaiffe (Pdt), Mme Salomé Clerc, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, Mme Monique Moreau. Avec les membres du CCAS choisis par le Conseil municipal, Mme Julie Cramez, Mme Sylvie Martins, Mme Sylvie Personeni et M. André Renaud, la commission organise le repas des ainés.

Employés de commune

Assure les relations avec les employés communaux, M. Dominique Prétot et M. Jérôme Myotte-Duquet pour les travaux d'entretien et de certains aménagements. Les membres : Mme Brigitte Ligney (Pdt), Mme Valérie El Niess, Mme Agnès Marguet, M. Julien Roublot.

Finances et budget

Elaboration, gestion et contrôle l'exécution du budget de la commune : préparation du budget primitif, suivi de l'exécution comptable du budget, négociation des emprunts, analyses financières, établissement du compte administratif en conformité avec le compte de gestion du trésorier payeur général. Les membres : Mme Brigitte Ligney (Pdt), M. Florian Gaiffe, Mme Agnès Marguet, Mme Monique Moreau, M. Julien Roublot.

Réseaux

Entretien des réseaux : électrique et eaux. Les membres : Mme Valérie El Niess (Pdt), M Romain Donier, M. Christophe Le Gac, M. Julien Roublot.

Intercommunalité



La commune de La Chenalotte est représentée par Mme Brigitte Ligney et M. Florian Gaiffe. Réunis en juillet 2020, suite aux élections municipales, les élus communautaires ont élu un président, M. Gilles Robert ainsi que 6 vice-présidents : Mme Manuela Rambaud, M. Jean-Marc Lerat, M. Bernard Prétot, Mme Valérie Pagnot, M. Jérôme Renaud, M. Florian Gaiffe.

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- * aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- * actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Source : site http://www.cc-russey.fr/

Parc du pays horloger : adhésion de La Chenalotte

Le 16 décembre 2011, la Région Franche-Comté engageait la procédure de création du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Le long processus d'élaboration a permis de définir les objectifs à atteindre : développer, maintenir et préserver cet espace selon 4 axes :

- * 1^{er} axe: biodiversité, patrimoine naturel, culturel et bâtis, paysages (protection et gestion du patrimoine naturel et culturel)
- * 2ème axe : urbanisme, énergie, ressources, services et mobilité (aménagement du territoire)
- * 3ème axe : économie, agriculture, forêts, tourisme (développement économique et social)
- **4 e** 4 de axe : gouvernance, éducation environnement, partenariats (accueil, éducation et information).

Après l'enquête publique organisée du 21 octobre au 21 novembre 2019, le Parc naturel entamait la phase finale de la démarche avec l'approbation de la charte et l'adhésion des collectivités.

La commune de La Chenalotte a été l'une des premières à voter. Lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020, l'ancienne équipe municipale a approuvé par une délibération et sans réserve la Charte et a voté l'adhésion comme 93 autres communes (une seule a refusé). Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a clôturé ce processus lors de son assemblée plénière du 13 novembre ce qui permet la transmission du dossier au ministère de la transition écologique en vue de l'obtention de l'avis final et de la signature de l'arrêté de classement du territoire du Doubs Horloger pour une durée de 15 ans par le Premier ministre. Celle-ci devrait intervenir au 1^{er} semestre 2021.

Un nouvel employé communal



Suite à la démission de M. Stéphane Campoli le 15 août, M. Jérôme Myotte-Duquet a été recruté par les communes de Noël-Cerneux et La Chenalotte à l'automne et a commencé le 05 octobre. Avec des gants différents, le gardien de but trentenaire de l'ASNCC défend les couleurs des Grelots et des Sauterelles sur un autre terrain. Ce mécanicien de formation fait donc équipe avec M. Dominique Prétot.



Travaux réalisés en 2020

Malgré la COVID et les élections municipales, les projets se sont poursuivis et plusieurs ont abouti.

Rue de la Limonaderie

Retenue par le Conseil municipal le 02 juin 2020 sur les recommandations du bureau d'études JDBE, l'entreprise Colas a réalisé une grande partie des travaux en juillet. Outre la réfection de la voirie rendue nécessaire par son état, l'objectif majeur était d'améliorer la sécurité de ses usagers et particulièrement celle des piétons. Aussi, tous les aménagements ont été réalisés dans cet objectif et dans celui de réduire la vitesse des automobilistes. La





régional

du Doubs Horloger

décision de limiter la vitesse à 30 km/h a été accompagnée par :

- le passage de la rue en double sens,
- 🌞 l'élargissement de la voirie au niveau du virage, situé en haut de la rue,
- 🌞 la mise en place d'un plateau ralentisseur,
- 🌞 la création d'une bande piétonne de 1.40 m,
- une modification du carrefour Jonquilles / Limonaderie avec un rétrécissement de la voie et la pause de deux panneaux « cédez le passage ».

Ces travaux ont été aussi l'occasion d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et l'éclairage public avec l'installation d'un nouveau candélabre et le changement de luminaires. Enfin, des pavés autobloquants en plastique et engazonnés ont été installés devant le chalet des pompes de relevage et un aménagement paysager a été réalisé avec la plantation de haies en saule tressé. Le montant des travaux qui se sont terminés à la fin de l'automne, s'élève à 95 015,10 € HT. La réception des travaux sera effectuée en 2021.

Enfouissement des réseaux secs / rénovation de l'éclairage public



Après la rue des Tourbières et une partie de celle de Rosemont à la fin de l'année 2017, les travaux d'enfouissement des réseaux secs se sont poursuivis en 2020 dans les rues de l'Eglise, des Tilleuls, des Ecoles, de la Fontaine, une partie de la rue Rosemont ainsi que celles des Palais et Charlemagne.

Le SYDED, le Syndicat mixte d'énergie du Doubs avec lequel la commune a passé une convention en mai 2017, est intervenu comme maitre d'ouvrage pour la création de 15 coffrets électriques, la dépose des poteaux béton et bois

ainsi que des câbles. C'est la société INEO qui a été retenue pour réaliser les travaux dont le montant s'élève à 201 650 € TTC. Ceux-ci se sont accompagnés du remplacement des luminaires par de nouveaux utilisant la technologie LED. Ces luminaires présentent de nombreux avantages : une parfaite distribution de la lumière, un haut rendement, une durée de vie prolongée estimée 5 à 8 fois, un abaissement de 50 % à partir de 22h (actuellement à l'essai) et en fin de compte une réduction de la consommation d'énergie. En 2021, les travaux d'enfouissement devraient se poursuivre avec le Clos de la vie.

Installation de cavurnes

Lors de la séance du 26 novembre 2019, le Conseil municipal avait validé le devis de la société Marbrerie Radix, sise aux Fins pour l'installation de 4 cavurnes dans le cimetière communal.

Depuis juillet 2020 et après la construction du columbarium en 2006 par la société R. Munier SAS, la commune propose un autre espace cinéraire dans son cimetière de 310 m².



Creusée dans le sol et recouverte d'un couvercle en béton, la cavurne de 50 cm X 50 cm est composée d'un réceptacle en sous-sol et d'une dalle protectrice de fermeture en surface permettant de garantir une étanchéité et ainsi protéger l'urne funéraire. Lors du Conseil 26 février 2020, en tenant compte des travaux et du coût d'une concession actuelle, les élus ont fixé à 450 € pour une première concession de 30 ans et à 80 € le renouvellement de cette concession.

Travaux à l'église



montant de 3 126 €.

En 2020, divers travaux ont été réalisés à l'église. Une passerelle pour accéder aux cloches et deux échelles ont été installées par DB Soudures pour un montant de 1 988,40 € TTC. Par ailleurs, l'entreprise Prêtre & Fils a installé à l'automne des radiants électriques halogènes. L'amélioration du système de chauffage a coûté 7 879 € TTC. Enfin, en décembre et afin de supprimer les fuites d'eaux pluviales, une partie de la zinguerie du clocher a été refaite par LJ toiture pour un montant de 10 516,08 € TTC. Pour tous ces travaux, la commune a obtenu une subvention du Département d'un

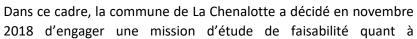
Réaménagement impasse des Narcisses

L'extrémité de l'impasse des Narcisse, utilisée comme zone de déstockage de la neige a été réaménagée par l'entreprise Votre jardin de A à Z Verguet Cédric en juin 2020. Des dalles alvéolées sur une surface de 30 m² ont été installées et un massif créé avec la plantation d'un orme pleureur et de divers arbustes.

Projets à venir

Une chaufferie bois

Le bâtiment est une source importante de consommation énergétique, donc de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Les réglementations successives imposent de maîtriser les consommations des postes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire notamment.





l'installation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de trois bâtiments communaux : la mairie, l'école et les salles des fêtes, soit 1062 m² de surface. Le bureau d'études Planair, sise à Valdahon, avait été retenu pour réaliser une analyse thermique des bâtiments, proposer des solutions techniques et réaliser l'étude de faisabilité.

Accompagnée par le SYDED, la commune a remis le projet sur les rails à la fin de l'année 2020 : après une présentation à l'équipe municipale en septembre de l'étude de faisabilité et des avantages d'une chaufferie bois — atout dans la transition énergétique, rentabilité comparée aux autres sources d'énergie, ressource disponible localement — les élus ont voté le 13 octobre à une très large majorité la création d'une chaufferie bois et ont décidé lors du Conseil suivant d'installer deux chaudières en cascade avec un ballon tampon pour sécuriser l'approvisionnement du chauffage des bâtiments. Quant au choix des plaquettes ou des granules, la commission bâtiments s'est rendue dans deux communes qui ont également fait ce choix : Les Ecorces et Loray, la première utilisant les plaquettes, la seconde les granules, et a rencontré le producteur de plaquettes A'TOUT BOIS du Russey. Ces démarches ont conforté les élus de réaliser une chaufferie bois à plaquettes.

Rénovation des bâtiments



Votée le 13 octobre, la construction de la chaufferie bois sera accompagnée du passage de l'école et de la mairie en BBC, bâtiment basse consommation. L'obtention de ce label nécessitera d'améliorer l'isolation de ces deux bâtiments anciens par le remplacement des menuiseries en bois, l'isolation des murs, des combles et des rampants ainsi que la reprise des systèmes de ventilation.

Pour la création de la chaufferie bois et le passage des bâtiments en BBC, la commune devrait obtenir des subventions substantielles.

Réaménagement bâtiment de la mairie

Avec le transfert de la classe de l'autre côté de la rue, la mairie pourra s'agrandir au rez-de-chaussée et des appartements seront créés à l'étage. Ces travaux seront réalisés dans un second temps après ceux sur le bâtiment de l'école.

Lors du Conseil municipal du 13 octobre, les élus ont voté l'ensemble de ces projets. Une convention de prestation de service pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre a été mise en place avec le SYDED pour un coût de 4 860 €. Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, ceux-ci se dérouleront sur plusieurs années.

Enfouissement des réseaux secs

Après le « vieux village », les travaux d'enfouissement des réseaux secs se poursuivront en 2021.

Cimetière

Après l'installation des cavurnes l'été passé, des travaux sont prévus cette année au cimetière. Les allées seront refaites en favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Par d'ailleurs, et sur la base d'une projection de 10 à 15 ans, des réflexions quant à la réorganisation du cimetière avec la création de deux espaces distincts (tombes — caveaux / columbarium et cavurnes), la création d'un jardin du souvenir et une végétalisation seront menées et discutées avec les entreprises.



Plateau ralentisseur sur la RD 437

Afin de ralentir la vitesse, sur la route départementale D437, des radars avaient été installés aux entrées du village il y a quelques années. Au constat de tous, ceux-là ont perdu de leur efficacité et certains automobilistes réduisent que trop peu leur vitesse à l'approche du village. Après des discussions avec les Services Territoriaux d'Aménagement (STA – routes infrastructures), la solution idoine est la mise en place d'un plateau ralentisseur. Des démarches auprès des bureaux d'études ont été entreprises en fin de l'année 2020 pour la coordination des travaux. L'installation de cet équipement sera aussi l'occasion de faire un quai de bus pour les personnes à mobilité réduite, de refaire les conduites d'eau et de poursuivre l'enfouissement des réseaux secs rue du Clos de la Vie.



Plan du schéma directeur d'assainissement



En 2021, la commune mènera un schéma directeur d'assainissement (SDA) en partenariat avec la commune de Noël-Cerneux liées par une convention de co-maîtrise d'ouvrage. En raison d'arrivées d'eaux claires en grande quantité à la station d'épuration à Noël-Cerneux, ce schéma directeur dont le dernier date de 2003 pour La Chenalotte, permettra :

- # de connaitre et comprendre le fonctionnement actuel,
- * de réduire les dysfonctionnements notamment l'intrusion des eaux pluviales qui entrainent une surcharge hydraulique et des surcoûts d'exploitation,
- de respecter la réglementation en vigueur notamment à travers la directive eaux résiduelles urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs

Les communes devraient obtenir le soutien financier du Département ainsi que de l'Agence de l'eau.

L'école intercommunale

L'école intercommunale, dirigée par Mme Lucile Moureaux, est répartie sur trois communes :

- Maternelle à Noël-Cerneux
- CP / CE1 / CE2 à La Chenalotte
- CM1 / CM2 au Barboux

Un Syndicat composé d'élus des trois communes, a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, du transport, du périscolaire et du service de restauration. Il emploie 5 personnes : trois adjointes d'animations et deux ATSEM. Suite à l'élection du 15 mars 2020, le nouveau Syndicat scolaire a été installé le 30 juin à Noël-Cerneux.

M. Pascal Calon, conseiller au Barboux, enseignant en éducation physique et sportive au collège de Villers-le-Lac a été élu président, succédant ainsi à Mme



Patricia Chopard-Lallier après 12 ans aux responsabilités. M. Dimitri Coulouvrat, a été quant à lui, élu vice-président.

Le Syndicat compte 4 élus par commune soit 12 titulaires dont les 3 maires : Mme Corinne Paratte (Noël-Cerneux), Mme Brigitte Ligney (La Chenalotte) et M. Dominique Rondot (Le Barboux).

Membres titulaires: Mme Salomé Clerc (La Chenalotte), M. Ludovic Jacoulot (Le Barboux), M. Christophe Le Gac (La Chenalotte), M. Fabrice Mainier (Noël-Cerneux), Mme Isabelle Montavon (Le Barboux), Mme Sidonie Noël (Noël-Cerneux), M. Benoit Thiery (Noël-Cerneux). Membres suppléants: M. Julien Bournez (Noël-Cerneux), M. Florian Gaiffe (La Chenalotte).

Coordonnées du Syndicat scolaire : 10, rue de l'Abbé Saunier 25500 Noël-Cerneux. Tél. 03 81 67 01 75. Courriel : syndicatscolaire.nc@gmail.com









Les effectifs à la rentrée scolaire 2020



Le 01 septembre, 132 élèves ont fait leur rentrée scolaire à l'école intercommunale : 14 en Petite section, 17 en Moyenne section, 19 en Grande section, 17 en CP, 18 en CE1, 11 en CE2, 19 en CM1, 17 en CM2. 63 élèves habitent La Chenalotte, 40 à Noël-Cerneux, 24 aux Barboux, 3 au Narbief, 2 au Russey. Depuis la rentrée, 3 élèves sont arrivés en cours de scolarité et un autre est parti.

Les enseignants

L'école intercommunale compte 8 enseignants : Mme Marine Dausse et M. Karim Essafri (PS-MS), Mme Vanessa Rambaud (MS-GS). Ils sont aidés par deux ATSEM : Mme Angélique Midey et Mme Séverine Vuillemin. Deux enseignantes sont à La Chenalotte : Mme Adèle Rossi (GS-CP) et Mme Christine Gaspard (CE1-CE2) et trois aux Barboux : Mme Lucile Moureaux et Mme Célia Chabanne (CE2-CM1), Mme Lucie Robert (CM1-CM2).

Horaires et coordonnées : Site de Noël-Cerneux : 8h30 - 11h30 / 13h20 - 16h20. Tél. 03 81 67 58 89 - Site de La Chenalotte : 8h25 - 11h25 / 13h25 - 16h25. Tél. 03 81 67 44 15 ou 09 63 42 68 45 - Site du Barboux : 8h20 - 11h20 / 13h30 - 16h30. Tél. 03 81 43 80 55.

Courriel: ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr

Avenir de l'école

En mai 2016, les parents d'élèves mobilisés contre la fermeture annoncée d'une classe à La Chenalotte et les élus manifestaient à Besançon. Ces mêmes parents se retrouvaient à la rentrée scolaire suivante sur les trois sites, réunis autour du slogan « J'aime mon école ».



Plus de 4 ans après ces démonstrations d'attachement à cette école et après la décision des communes à l'automne 2019 de mettre fin à la réflexion quant à la réalisation d'un pôle scolaire unique souhaité par l'Académie, les communes et le Syndicat scolaire veulent désormais aller de l'avant et offrir à la communauté éducative ainsi qu'aux élèves, le cadre le plus propice à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'épanouissement de ces derniers.

Dans les prochaines années, les communes via le Syndicat scolaire, en étroite collaboration avec la direction de l'école intercommunale et les enseignants, augmenteront leurs

Le mot de la directrice

Notre équipe compte cette année huit enseignants autour des 134 élèves qui nous sont confiés quotidiennement, huit enseignants tous conscients et soudés autour de la réussite de nos élèves qui passe par un travail commun.

Nos projets s'articulent autour de cette particularité: une seule et même école pour trois villages. Nous souhaitons travailler dans ce sens pour cette année et les années à venir, faire de l'école un point de repère pour les villages. Dès la maternelle, cette idée sera concrétisée par la création d'un jardin potager derrière la mairie de Noël Cerneux, généreusement prêté par la commune.

A La Chenalotte et au Barboux, la place est donnée à la lecture, avec la participation des quatre classes au projet « Livre-élu » au cours duquel nos élèves devront élire leur livre favori parmi une liste proposée par l'inspection, cette élection donnant lieu en fin d'année à une exposition. Cette participation se fait en étroite collaboration avec la commune de La Chenalotte qui nous aide cette année à financer une partie des ouvrages, ces livres venant ensuite compléter la bibliothèque du village.

Toute l'équipe se joint à moi pour remercier chaleureusement les communes ainsi que le Syndicat Scolaire pour tout le travail et le temps donné à l'école, notre travail commun est riche et nous permet de poser les bases de la réussite de nos élèves.

Mme Lucile Moureaux

investissements afin d'améliorer le mobilier, l'équipement informatique et proposer des ressources



pédagogiques en plus grand nombre : jeux, livres, lectures suivies, ressources pour les élèves dyslexiques, matériel de sport.

Pour la commune de La Chenalotte, les investissements à réaliser seront plus importants. La réfection du préau, dont le projet avait été stoppé par la réflexion concernant le pôle scolaire, sera repris. Ces travaux s'insèrent dans un projet plus vaste encore, celui de la réhabilitation du bâtiment scolaire avec le passage en BBC (bâtiment basse consommation), la création d'une extension en intégrant une salle de classe, les WC, un bureau et une kitchenette ainsi que la clôture de la grande cour de récréation.

Ils permettront d'accueillir en sécurité tous les élèves dans un même établissement moderne et équipé. Lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020, les élus ont voté à une grande majorité ce projet d'agrandissement.

S'appuyant sur une équipe éducative compétente et totalement engagée dans leur mission, les communes, libérées du projet du pôle scolaire, peuvent pleinement investir dans l'éducation des enfants et dans cette école à laquelle, les élus, les enseignants, les parents et les habitants sont tous tant attachés!

Des cartes de vœux pour les habitants



A la fin d'année 2020, les habitants de La Chenalotte comme ceux de Noël-Cerneux et du Barboux ont reçu une jolie petite surprise dans leur boite aux lettres : une carte de vœux réalisée par l'un des 134 élèves de l'école intercommunale.

Dans ce contexte sanitaire particulier et en l'absence du spectacle de Noël, la directrice, Mme Lucile Moureaux et son équipe, ont souhaité créer du lien en cette période de fêtes en espérant que ces cartes de vœux ont apporté un peu de joie aux habitants des trois villages.

L'ATC, l'association des trois villages

Depuis 21 ans, des parents d'élèves se retrouvent, proposent des animations pour soutenir financièrement des projets pédagogiques et des activités scolaires. Même si certaines années, le nombre de ces membres était bas, l'ATC a toujours réussi à fonctionner, à se renouveler et à participer activement à la vie de l'école intercommunale. Cette longévité témoigne d'un réel attachement à cette école.



Lors de son AG, le 15 octobre à la grande salle des Tilleuls, présidée pour la dernière fois par M. Damien Houser, l'ATC a présenté ses activités de l'année scolaire écoulée.

Impactées par la crise sanitaire avec l'annulation du traditionnel loto, de la vente de Goumois, de la fête de l'école, les activités de l'association ont néanmoins permis de faire entrer 5 305 € dans les caisses avec la vente de miel, de sapins et de tartines et vin chaud au chalet de l'avent à Noël-Cerneux. Ces ventes ont permis de financer le spectacle de Noël, l'abonnement CANOPE, l'activité bouturage pour la classe de CP, l'abonnement à des magazines scolaires, l'achat de matériel sportif et ludique (matériel de jonglage, diabolos, cerceaux, chasubles, jeux Smart Games...) pour un peu plus de 1 000 €, le spectacle pour les maternelles de Franck Zingarelli, les collations pour le « Café des parents » organisé trois fois et un goûter de fin d'année offert à tous les élèves compte tenu du contexte sanitaire.



Pour l'année scolaire 2020 - 2021, l'ATC a prévu : la vente d'étiquettes personnalisables sur le site internet a-qui-s.fr, la vente de miel de Montmahoux, la vente de sapins début décembre, la vente de Goumois chocolat et nature de la boulangerie de Belleherbe fin janvier et le traditionnel loto des écoles le 14 mars à la salle des fêtes de Noël-Cerneux.

L'équipe de l'ATC: président: M. Damien Houser; trésorier: M. Valentin Balanche; secrétaire: M. Julien Gaume; vice-président: M. Arnaud Pichot; vice trésorier: Mme Estelle Nicod. Les membres: M. Dimitri Coulouvrat, Mme Lorène Delannoy, M. Pierre-Benoit Guerry, Mme Charlène Guillemin, Mme Blandine Le Gac, Mme Eugénie Pétrovic, Mme Laure Soudy-Violette, Mme Delphine Thiery.

L'association est toujours ouverte à accueillir de nouveaux parents.

Périscolaire / restauration : une nouvelle équipe

Année de changements aussi pour l'équipe du périscolaire et de la restauration scolaire. Après les départs de Mme Céline Chabod et de Mme Jocelyne Dromard après plus de 10 ans, la nouvelle équipe du Syndicat scolaire a recruté au plein cœur de l'été non pas deux mais trois nouvelles adjointes d'animation :

- * Mme Céline Jacoulot pour le poste de responsable du périscolaire et de la restauration et qui a pris ses fonctions fin novembre,
- * Mme Nathanaëlle Chiron qui a assuré l'intérim entre août et novembre et qui est restée pour le service de la restauration,
- Mme Françoise Simonin engagée trois mois pour assurer le service de la restauration.



De gauche à droite : Mme Céline Jacoulot, Mme Nathanaëlle Chiron, Mme Marie-Claude Soualle, Mme Françoise Simonin

Les nouvelles recrues ont rejoint Mme Marie-Claude Soualle. Compétente, motivée, enthousiaste, la nouvelle équipe s'est rapidement retrouvée pour mettre en place les services dont le fonctionnement a été revu : création d'une fiche de renseignement pour les parents, création de formulaires d'inscription aux services, révision du règlement, rédaction d'une charte de bonne conduite destinée aux enfants, création d'une autre boite mail pour les inscriptions aux services, acquisition

d'un ordinateur portable et d'un smartphone pour la responsable du périscolaire.

Dans les salles des Tilleuls, la petite pour le périscolaire, la grande pour la restauration, elles accueillent les élèves de l'école intercommunale les lundis, mardis, jeudis et vendredis : le matin de 7h à 8h15 ; le midi de 11h30 à 13h20 ; le soir de 16h20 à 18h.

Les tarifs

Les tarifs sont fixés par le Syndicat scolaire. La participation est due pour toute tranche horaire commencée et calculée comme suit :

Matin: 7h à 8h15: 4,60 €; de 07h30 à 8h15: 3,60 €

Midi: 11h30 à 13h20: 6,60 €

Soir: 16h20 à 17h: 3,60 €; 16h20 à 17h30: 4,60 €; 16h20 à 18h: 5,00 €

La restauration scolaire

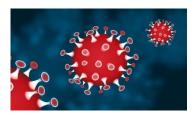
Préparés par la société de restauration collective Buffet Stéphane, entreprise individuelle à l'enseigne commerciale « Midi et Cie », les menus sont élaborés en veillant à leur équilibre nutritionnel et à leur variété. Un repas complet est composé chaque jour d'une entrée, d'un plat de viande ou de poisson, d'un accompagnement de



légumes, de céréales ou de féculents, d'un produit laitier et d'un dessert (fruit, pâtisserie, entremet...).

COVID : solidarité!





Alors que certains habitants étaient durement touchés par la maladie, les Sauterelles ont fait preuve de solidarité pendant la période de confinement. Relayée sur les réseaux sociaux dès le début de l'épidémie par le groupe « les Sauterelles solidaires », cette solidarité s'est exprimée de différentes manières :

- des applaudissements tous les soirs à 20h pour « soutenir ceux qui nous permettent de continuer à vivre » accompagnés par le son de la cloche de l'église électrifié,
- 🌞 la réalisation de surblouses pour le personnel de l'hôpital de Morteau,
- la réalisation de masques,
- des messages de remerciements et de dessins collés aux poubelles destinés aux éboueurs,
- 🌞 des dessins et du matériel donnés par l'ATC au personnel de l'hôpital de Morteau,
- 🌞 la création d'une cagnotte en ligne pour ce même personnel.

Sans oublier, toutes les autres plus discrètes qui ont permis à chacun d'entre nous de passer ce moment particulièrement difficile et déstabilisant.

Des frites pour le personnel de l'hôpital de Morteau

Tout jeune quinquagénaire et nouveau conseiller, le créateur de la page Facebook, « Les Sauterelles solidaires », M. Jérôme Lentier a été en première ligne sur le front de la solidarité.

Avec le matériel prêté par l'Amicale des Sauterelles, ce nordiste d'origine, grand spécialiste des frites, a proposé le samedi 30 mai la vente de barquettes de frites pour le personnel de l'hôpital de Morteau.

Au final, 131 portions de frites et 36 saucisses ont été vendues à 31 familles, 85 kg de pommes de terre offertes par Jacoulot Primeurs ont été épluchées avec l'aide d'habitants. 500 € ont été reversés sur la cagnotte en ligne leetchi, déjà riche de 690 € provenant de dons d'habitants de la commune.



Par conséquent, c'est 1 190 € qui ont été donnés au personnel de l'hôpital de Morteau. Cette somme servira à l'achat de matériel pour leurs salles de pause.

Le retour de Roger



Un des premiers touchés par la COVID-19, M. Roger Richard, a été hospitalisé le 16 mars. Après plus de 5 semaines de coma artificiel et une période de rééducation, le villageois est rentré chez lui le 05 juin au son des cloches et sous les applaudissements d'une cinquantaine de personnes réunies le long du parcours.



COVID: annulations en série

Autre conséquence de l'épidémie de la COVID-19, l'annulation de toutes les manifestations, de tous les moments de rencontres et de convivialité. Ce fut le cas de la fête du village organisée par l'Amicale des Sauterelles mais également de l'ensemble des manifestations proposées par le Comité, du marché



nocturne prévu fin août, ainsi que du repas des classes prévu mi-mars dans un premier temps reporté en septembre puis annulé.

Ce fut le cas du repas de la fête des mères qui réunit chaque année une cinquantaine de mamans. Pour autant, la commune a souhaité leur rendre hommage une nouvelle fois. La nouvelle commission « culture, cérémonies et actions sociales » a distribué 150

impatiences le samedi 06 juin. Ce fut enfin le cas du repas des ainés qui clôture l'année. Les membres de la Commission fêtes et cérémonies ainsi que ceux du CCAS ont distribué 50 papillotes le samedi 28 novembre et un bon d'achat de 30 €. Les jeunes généralement invités au dessert ont reçu quant à eux 5 ballotins et un bon de 60 €. En espérant vivement que ces moments conviviaux indispensables puissent avoir lieu en cette nouvelle année 2021 !



Un nouveau lotissement

Le 06 septembre 2018, le Conseil municipal, de respecter afin engagements pris par l'équipe précédente, entériné la vente d'un terrain constructible de 10 025 m² à la société PRO IMMO 25. Suite à l'acceptation du permis d'aménager le 14 septembre 2019 et à l'acquisition par celle-ci le 05 novembre 2019, 13 maisons sont sorties de terre dont deux sont occupées depuis début novembre. Ces nouvelles Sauterelles à qui l'équipe municipale souhaite la plus chaleureuse bienvenue, habiteront le Clos Mercier suite à la décision de cette même équipe de reprendre la toponymie du lieu.



Déneigement



Un peu d'histoire Évolution du village depuis 1969

1969 : 1^{ère} maison le long de la rue des Tourbières

1975 : 5 nouvelles maisons rue des Tourbières. 1^{er} lotissement

1980 : 1ère maison rue Charlemagne

1985: 3 nouvelles constructions: 1 rue des Palais, 2

Clos de la Vie

1992: lotissement Bois Joli, no 1 (32 lots)

1998: lotissement Bois Joli, no2 (13 lots)

2001 : lotissement Le Frêne, no 1 (3 lots)

2004 : lotissement Le Frêne, no 2 (11 lots)

2006: lotissement Les Avelines, no 1 (17 lots)

2008: lotissement La Ronceraie (11 lots)

2010: lotissement Les Avelines, no 2 (7 lots)

2012: lotissement Les Narcisses (6 lots)

2014: lotissement Les Avelines, no 3 (10 lots)

2019 – 2020: lotissement Le Clos Mercier (13 lots)

Le déneigement des rues de la commune est assuré par l'entreprise PR3T. Les employés communaux, quant à eux, s'occupent des parkings (école, salle des fêtes), des trottoirs et des bâtiments publics.

Le déneigement des voies communales est assuré par la commune et les voies relevant du domaine



privé par les particuliers. Il est assuré en fonction de la hauteur de neige et des informations météo. Le passage du chasse neige sur une trop faible épaisseur de neige suscite la création de verglas et une usure prématurée de la lame de déneigement. Les rues doivent être libres à la circulation et doivent être accessibles à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa mission.

La commune demande :

- de ne pas déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale
- * de ne pas placer les bacs à ordures ménagères à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement.

Il est aussi inutile de s'en prendre aux personnes assurant le déneigement. Toute réclamation doit être formulée en mairie, soit par écrit, par téléphone ou par courriel.

Stérilisation des chats – conventions avec 30 millions d'amis



Suite à la naissance d'un grand nombre de chatons durant l'été 2018 et afin de limiter la prolifération qui peut vite devenir exponentielle, le Conseil municipal a pris le 31 octobre de la même année, la décision de stériliser les chats libres de la commune. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des chats est inefficace contre la pullulation, la stérilisation, qui a mainte fois fait ses preuves, est reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier par

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, mulots, etc... D'autre part, elle permet la diminution des marquages et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux restants sur les lieux, empêchent d'autres félins de s'y introduire (l'éradication sur un biotope favorable entraine le remplacement par d'autres rapidement). Suite à la signature de la convention avec 30 millions d'amis qui œuvre pour la stérilisation et l'identification des chats errants dans de nombreuses communes en février 2019, une trentaine de chats ont été stérilisés courant 2019-2020. La majorité des chatons ont pu être placés avec l'aide de bénévole et d'associations. La participation s'est montée à 50 % des frais engagés. Cependant et afin de ne pas revenir à la situation de 2018, il nous faut rester vigilants et les habitants sont invités à signaler rapidement à la mairie dès qu'une portée de chatons pointe le bout de son nez.

Bibliothèque

Mme Monique Moreau, nouvellement élue, a souhaité reprendre la gestion de la bibliothèque communale, située à côté de la petite salle des Tilleuls. Lectrice assidue, Mme Moreau s'est attachée dans un premier temps à réaliser un tri des collections avec le soutien de la Médiathèque départementale du Doubs et un inventaire des livres restants. La nouvelle responsable qui suit par ailleurs une formation, mène actuellement des réflexions concernant l'informatisation des transactions de prêts et le réaménagement des locaux afin de rendre la bibliothèque communale accueillante et vivante.

Avec un budget de 800 € soit le double de celui de l'année précédente, des livres documentaires destinés aux enfants ont été commandés auprès de la librairie de Morteau, Les 3 Souhaits. Par ailleurs, un soutien a été apporté au projet Livre élu mené par l'école intercommunale avec l'acquisition de livres en littérature jeunesse destinés dans un premier temps aux élèves. Ces albums et romans jeunesse intègreront ensuite le fonds de la bibliothèque. En 2021, le même budget sera consacré à l'acquisition de livres pour adolescents et adultes. La commune mettra tout en œuvre pour pouvoir



rouvrir au printemps avec des collections rafraichies et enrichies par le prêt de la Médiathèque départementale du Doubs.

Le site internet a fait peau neuve



Créé par M. Thierry Duquet en 2011, le site internet de la commune a été repris par Mme et M. Coulouvrat en avril 2015. Après 5 ans de fonctionnement, le site communal qui compte plus 470 articles et 250 000 lectures, avait besoin d'un petit ravalement. Afin de le moderniser, l'habillage, l'architecture et la navigation ont été repensés. Vous souhaitez connaitre l'actualité de votre commune, les projets menés par la municipalité, accéder aux comptes rendus du Conseil, connaître les

animations proposées par les associations, l'histoire du pays des Sauterelles ? Alors rendez-vous sur le site https://chenalotte.org/

Salles des Tilleuls



Vous souhaitez organiser un anniversaire ? Une réunion de famille ? Un apéritif de mariage ? Deux salles communales sont à votre disposition.

D'une surface de 230 m² et d'une capacité de 160 places, la grande salle des Tilleuls est équipée d'une chambre froide, d'une cuisine avec deux grands réfrigérateurs, d'un bloc cuisson, d'une

armoire mobile chaude ainsi que d'un lavevaisselle professionnel



acheté en 2019.

La salle du rez-de-chaussée a une surface de 100 m² pour une capacité de 85 places et dispose également d'une cuisine bien équipée.

Pour les deux salles, la vaisselle en grande quantité est à demander au moment de leur location.

Les tarifs 2021

Grande salle	Résidents	Non-résidents
Vendredi 16h – dimanche 18h	298 €	371 €
Apéritif de mariage, pique-	169€	169 €
nique, conférence		
Collation après obsèques	33€	33 €
Petite salle		
Vendredi 18h – dimanche 18h	192 €	245 €
Apéritif de mariage, pique-	169 €	169 €
nique, conférence		
Grande + petite salle	457 €	530 €

Une caution de 600 € pour la salle du haut ou du bas est demandée plus une caution de 200 € pour le ménage. La municipalité se réserve le droit de prélever tout ou partie des cautions selon l'état de la

salle et le temps passé par les employés communaux. Le calendrier des réservations, le contrat de location et l'inventaire de la vaisselle sont à retrouver sur le site www.chenalotte.org.

Des nouvelles des associations

L'Amicale des Sauterelles



Année presque blanche pour le Comité des fêtes. Quelques jours après l'installation de la nouvelle équipe lors de l'AG le 10 janvier, l'association villageoise avait proposé une nouvelle fois, un programme très riche. Le nouveau président suite au départ de M. Jean Roland, M. Régis Gaume, M. Yann-Éric Fachaux (vice-président) et l'équipe du comité avaient prévu pas moins de 8 manifestations : la chasse aux œufs, le pique-



nique villageois, le vide-greniers, la marche gourmande, la fondue géante, la soirée Beaujolais et la venue du Père Noël. Mais l'épidémie de la COVID-19 est passée par là et seule la dernière a été maintenue avec un petit

changement. Au lieu de rencontrer le père Noël sous le préau, ce dernier a fait la tournée des maisons le 24 au matin.



Les membres du bureau: président: M. Régis Gaume; vice-président: Mm Yann-Éric Fachaux; trésorière: Mme Emilie Croiset; secrétaire: Mme Angélique Marguet. Les autres membres: Mme Vanessa Barthod-Tonnôt, Mme Sarah Bole, M. Carlos Fernandez, M. Pierre-Benoit Guerry, M. Jérémy Hermann, M. Albino Janio, M. Aurélien Taillard.

Le Club des Ainés

Les activités du Club des Ainés ont été aussi impactées par l'épidémie de la COVID. Le thé dansant animé par Pascal Bouvier le 08 mars dernier a été le premier évènement annulé en raison de la pandémie. Une semaine après, l'un des animateurs, M. Roger Richard, tombait malade. Rentré après plus de 5 semaines d'hôpital, il n'a pas pu relancer à l'automne les rencontres entre ainés les mercredis après-midi en raison de la résurgence de la maladie.

L'Association sportive Noël-Cerneux - La Chenalotte (ASNCC)



L'Association fondée en 1986 a pour objectif la promotion du football.

Elle compte : 1 équipe de séniors, 35 enfants en école de foot. Le terrain officiel des rencontres se trouve à Noël-Cerneux, celui d'entrainement à La Chenalotte. U7, U9 et U11 se

retrouvent tous les mardis soir à La Chenalotte de 18h à 19h.



Entraineurs : M. Clément Billod-Laillet (U7), M. Franck Vuillemin (U9), M. Julien Lecoq (U11) et M.

Sébastien Girard (U11).

Les membres du bureau : président : Fabien Prétot ; viceprésident : Alexis Cuenot ; secrétaire : M. Jean Balanche ; vice-secrétaire : M. Dominique Billod-Laillet ; trésorier : M. Maxime Balanche ; vice-trésorier : M. Fabrice Mainier. Les autres membres : M. Jean-Marc Balanche, M. Ferréol Chapatte, M. Gwenaël Gaume, M. Kevin Gaume, M. Cédric Leroux, M. Antoine Michel, M. Thierry Mougin, M. Jérôme Myotte-Duquet, M. Dylan Thillon.

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Créée en 1972, l'ACCA de La Chenalotte compte 14 membres. La superficie du territoire de chasse est de 422 ha. Le plan de chasse du Doubs 2020-2021 permettait aux chasseurs de prélever 8 chevreuils, 2 sangliers et 1 lièvre. Au final, 6 chevreuils ont été prélevés. D'après le président de l'association, la saison fut belle malgré le contexte sanitaire. Les membres du bureau : président : M. Carlos Fernandes ; vice-président : M. Didier Romain ; secrétaire : M. Michel Romain ; trésorier : M. Jean-Luc Taillard.

Démarches administratives

Horaires de la mairie

Mme Myriam Chapotte vous accueille le :

- Lundi de 8h à 12h
- Mercredi de 15h à 18h
- Vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h30

Coordonnées: 1 rue des Ecoles, 25500 La Chenalotte. Tél. 03 81 67 35 27. Courriel: mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

Guichet unique Espace France Services

Un guichet espace labélisé France Services, pour faciliter vos démarches administratives, a été mise en

place par la Communauté de Communes du Plateau du Russey :

MAISON DES SERVICES

- aide sur la navigation sur CAF.fr (simulation aides, allocations familiales, demande de RSA, prime d'activité...)
- recherche d'emploi, inscription, actualisation, accompagnement à la rédaction de CV, lettres...
- carte d'identité, passeport (accompagnement pour la demande préalable sur le site de l'ANTS), carte grise, permis de conduire...
- préparer sa retraite, pension de réversion, accompagnement sur Internet en collaboration avec la MSA, la CARSAT...
- aide pour la navigation sur le site impôt.gouv.fr (déclaration de revenus, prélèvement à la source)
- accompagnement sur l'utilisation du site Ameli.fr (carte vitale, CMU, attestations...)
- possibilité de rendez-vous avec le Conseil départemental de l'accès au droit du Doubs (CDAD), un défenseur des droits, la mission locale du Haut-Doubs, l'Agence départementale des informations sur le logement (l'ADIL), une assistante sociale.

Horaires d'ouverture : lundi : 10h – 19h ; mardi : 8h – 16h ; mercredi : 8h – 15h ; jeudi : 10h – 18h ; vendredi : 8h30 - 15h30.



Coordonnées: au deuxième étage de la maison des services (ascenseur disponible), 17 avenue de

Lattre de Tassigny 25210 Le Russey. Tél. 09 82 81 55 10.

Courriel: maisondesservicesdurussey@gmail.com.

Environnement

Economisons l'eau!



Les périodes de sécheresse se multiplient. Après celle de 2018, le Doubs a connu un printemps 2020 exceptionnellement ensoleillé et des températures bien au-delà des normales de saison causant une sécheresse inédite depuis 1958 et obligeant le préfet à faire des recommandations fin avril.

Après des mois de juillet et août secs, le préfet passait le département

en niveau alerte sécheresse le 11 septembre et prenait des restrictions. Celles-ci ont été levées le 01 octobre.

Cette eau fournie par le Syndicat intercommunal des eaux du Haut Plateau du Russey provenant du Moulin Bournez, du puits Cinquin et du Cul de la Lune et qui alimente 15 communes et près de 15 000 habitants doit être utilisée avec modération.

Halte aux lingettes dans les toilettes!

Utilisées pour le ménage, le démaquillage, l'hygiène des bébés, les lingettes sont parfois jetées dans les toilettes. Bien que biodégradable, le tissu des lingettes n'a pas le temps de se désagréger.... Résultat, vos canalisations peuvent être obstruées et leur accumulation dans le réseau entraîne des perturbations :



- 🌞 dégrilleurs souvent saturés,
- augmentation des fréquences d'intervention sur le matériel,
- 🌞 remplacement prématuré du matériel,
- risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Une fois arrivées à la station d'épuration, les lingettes obstruent les pompes de celles-ci et entravent leur bon fonctionnement pouvant causer des dégâts importants.

Ces déchets, potentiellement infectés, ne se recyclent pas : ils ne doivent surtout pas être jetés dans le bac/conteneur jaune! Cette consigne est essentielle pour limiter la propagation du virus et protéger les agents qui collectent et traitent nos déchets.

Déchets

Les bacs verts (ordures ménagères) sont collectés tous les 15 jours, à la même fréquence que les bacs

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine, le vendredi matin. Dans le cadre de la redevance incitative, la Communauté de Communes du Plateau du Russey équipe tous les usagers de bacs à ordures ménagères roulants pucés. Seuls ces bacs peuvent être collectés. Mise en place le 01 janvier 2016, la redevance incitative est composée :

- d'un abonnement, montant dû par tous les usagers, qui correspond à l'abonnement au service dont une carte donnant accès à déchèterie des Fins,
- 🌞 d'une part de consommation. Cette part est calculée en fonction du nombre de levées annuelles de votre bac à ordures ménagères et du volume de celui-ci.

Par ailleurs, des containers pour le verre sont à votre disposition au sein du village, rues des Palais (en face de la salle des fêtes), du Bois Joli et du Frêne ainsi qu'un container Frip'vie rue du Bois Joli.



Déchèterie des Fins



Pour les autres déchets (solvants, déchets de peinture, déchets métalliques, pneumatiques hors d'usage, déchets de bois, déchets verts, déchets béton, briques...), la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins est accessible. Elle est ouverte aux particuliers de la commune au moyen d'une carte prévue à cet effet. Dans le cas où vous ne l'auriez pas reçue, nous vous invitons à contacter les services de la CCPR.

Plus d'informations sur le site http://www.cc-russey.fr/ (onglet déchets)

Plate-forme de collecte du Russey

Pour les déchets verts, il existe une plate-forme au Russey. Vous pouvez apporter les branchages, les tontes de pelouse ainsi que les feuilles mortes. Plus d'informations sur le site http://www.cc-russey.fr/ (onglet déchets)

Halte aux dépôts sauvage!

Des dépôts sauvages ont été encore découverts en 2020... comme ci-dessous au bois des Cornaix Si, lors d'une sortie, vous constatez un dépôt, nous vous demandons :



- de contacter la mairie et de donner des indications très précises quant à la localisation du dépôt,
- d'éviter de toucher au dépôt,
- * de prendre si possible des photos

La mairie préviendra la Communauté de Communes du Plateau du Russey qui déposera si nécessaire une plainte auprès de la gendarmerie, comme ce fut le cas avec le dépôt de chiffons aux Cornaix. Si le responsable est clairement identifié, la CCPR refacturera les frais d'élimination et il sera sanctionné par une amende.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent

responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit.



Pour un village propre!

La propreté est l'affaire de tous et tous les jours! Respectons aussi notre village, faisons preuve de civisme et préservons ensemble notre cadre de vie. Si des dépôts ont été découverts dans nos forêts, d'autres ont été constatés à proximité des containers. Jeter un mégot de cigarette n'est pas un geste banal. Contenant près de 4 000 substances chimiques, un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau! Enfin, beaucoup moins polluants et totalement biodégradables, les excréments canins participent néanmoins à la dégradation de notre cadre de vie. Les propriétaires sont priés de les ramasser. Des distributeurs de sacs et une poubelle sont à leur disposition à proximité de l'aire de jeux et rue du Bois Joli.



Bien vivre ensemble

Horaire des travaux

Selon l'arrêté municipal concernant la réglementation des bruits de voisinage du 19 juin 2012, vu l'arrêté préfectoral N° 2005-1904-01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans de département du Doubs, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1, article 1, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des engins motorisés, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Vitesse

Dans le village, deux zones sont limitées à 30 km : rue des Tourbières et rue de la Limonaderie depuis la réalisation des travaux. Partout, les automobilistes sont priés d'adapter leur vitesse en fonction de la signalisation ou des règles du Code de la route et de rester vigilant afin d'assurer la sécurité de tous.



Activités économiques

La commune de La Chenalotte compte plusieurs artisans :

Amélie coiffure



Installée depuis 2017 au 29 rue des Avelines, Mme Amélie Mazzoleni Donier ouvrira cette année son salon de coiffure en dessous de son domicile. Mais elle pourra se déplacer chez vous pour ceux qui le souhaitent. Tél. 06 89 50 26 10

Menuiserie Vermot

Riche d'une expérience de plus de 30 ans, la menuiserie Vermot a à cœur de mettre leur savoir-faire et leurs compétences à votre service.

Soucieuse de répondre au plus juste de vos envies, MM. Gérard et Paul Vermot sont à votre écoute. Grâce à un atelier de fabrication sur mesure consacré à la menuiserie intérieure, ils peuvent vous apporter la solution la plus adaptée à vos besoins. Travaux



réalisés : plafonds bois, plafonds toile tendue, parquets, revêtements de sol, portes, escaliers, placards coulissants....

Spécialiste de menuiserie extérieure, ils sont au service des particuliers ou des professionnels et répondent au mieux à vos projets en neuf ou rénovation : fenêtres, portes d'entrée, porte de garage, volets roulants, BSO, Velux, portails et garde-corps alu, bardage, terrasses.





Enfin, entreprise innovante, GP Menuiserie Vermot s'est lancée dans la construction de petites maisons autonomes, respectueuses de l'environnement, pour « se sentir libre, indépendant » appelées Tiny Houses ou micro-maison.

Site internet : https://hobotinyhouse.fr/

Contacts: Tél. 03 81 67 25 79. M. Gérard Vermot 06 08 35 72 21 ou M. Paul Vermot 06 80 70 44 81.

Site internet: www.menuiserie-vermot.fr

Pâtisserie

Installé au 8 rue des Avelines, M. Johnny Droz-Grey est un véritable artiste pâtissier! Ce sculpteur est capable de créer des gâteaux sous toutes les formes : gâteaux en forme de terrain de tennis, château de la belle au bois dormant, de clarine, de casquette, de montre, de tracteur, personnages de dessins animés... Si ces pâtisseries sont belles à voir, elles sont aussi bonnes à manger : il privilégie les fruits et les mousses, utilise des arômes naturels et limite l'usage du sucre. Par ailleurs, pas besoin de prendre la voiture pour aller acheter du pain. La boulangerie Viennet en dépose tous les dimanches. Commande des pâtisseries ou du pain au 03 81 67 11 15.



GAEC Romain



Créé en janvier 2008 par M. Gérard Romain et son fils Alexandre, géré aujourd'hui par ce dernier et son associé, M. Jérémy Herman, l'exploitation d'une superficie de 108 ha compte 75 vaches laitières et un cheptel total de 140 bêtes. La production de lait oscille entre 450 000 à 480 000 litres. Celle-ci est livrée à la coopérative du Narbief-Bizot.

Informations utiles: Fruitière Narbief-Bizot, 15 rue de la Fruitière 25210 Le Narbief. Tél. 03 81 43 82 65. Courriel: Contact@fromagerienarbief.com. Ouverture: du lundi au

samedi de 8h à 12h et de 16h30 à 19h. Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Gites

La commune possède deux gites.

Gite de Mme et M. Renaud

Ce gîte situé au centre du village a la capacité d'accueillir jusqu'à 5 à 6 personnes, sur une superficie de 65 m². Il possède 2 chambres, une grande pièce commune avec mezzanine et une salle de bain équipée (douche, WC, lavabo). Par son entrée indépendante, vous accédez à un local capable d'accueillir vos skis, vélos, cannes à pêche... et autre matériel encombrant. En général, les locations se font du samedi au samedi. Hors saison, possibilité de louer à la nuit.



Tarifs: location à la semaine : 270 € par semaine + chauffage selon saison. Location à la nuit : 30 € par personne et par nuit (supplément 2 € pour le chauffage selon saison). Chèques Vacances acceptés.

Conditions particulières : les propriétaires fournissent les draps. Machine à laver avec supplément. Animaux acceptés. Coordonnées : Mme et M. Renaud 4 rue du Tilleul. Tél. 03 81 67 36 54. Courriel : renaud25.andre@wanadoo.fr

Gite La Bergerie



Situé dans une ancienne ferme comtoise rénovée, chez M. Michel Berger, le gîte a une capacité de 4 à 5 personnes sur 61 m2. Il possède : 1 chambre « verte » avec 2 couchages (1 lot de 140 et 1 lit de 90), 1 salon (1 lit de 140 escamotable) avec télé / vidéo et baby-foot, 1 cuisine (micro-ondes, petit-four, lave-vaisselle, cuisinière à bois, réfrigérateur), 1 salle de bain (douche, 2 lavabos, lave-linge, 1 WC indépendant). Les draps et serviettes de toilettes sont fournis. L'entrée est indépendante avec un espace clos de 40m² avec 1 table

de jardin. Les animaux domestiques sont acceptés. Devant le gîte jeux pour enfants, table de pingpong, espace basket/hand/foot. Le gérant possède des petits animaux (moutons, poules, poulets et canards).

Tarifs: en général la location estivale se fait du samedi après-midi au samedi 10/11h: 420 €. Taxe de séjour en plus. Possibilité de location en week-end (2 nuitées minimum): 60 € la nuitée.

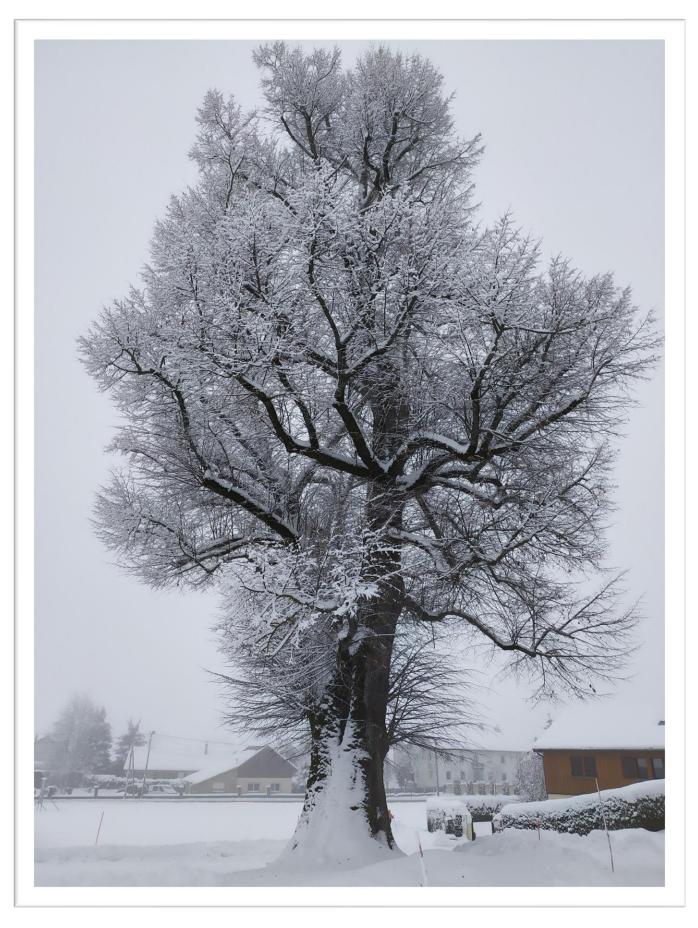
Coordonnées: Chez M. Berger Michel 1 rue Rosemont. Tél. 03 81 67 10 24 (heures de repas) ou 06 77 37 57 87. Courriel: berger.m@neuf.fr

Histoire: il y a 150 ans....

Situé sur un axe stratégique Montbéliard – Pontarlier, le petit village de La Chenalotte est occupé par l'armée prussienne pendant près d'un mois.... 5 mois après la déclaration de la guerre à l'Empire Allemand le 19 juillet 1870, après la défaite de Sedan le 01 septembre et la reddition de Napoléon le 03 du même mois, l'armée de l'Est n'arrive pas, en janvier, à libérer la citadelle de Belfort encerclée par les Allemands. Après cet échec, l'armée de l'Est est en déroute, les survivants fuient à travers le plateau du Haut-Doubs dans le froid sévère et la neige. Les troupes allemandes du général Johann Otto Karl Kolmar von Debschitz occupent le village du 31 janvier 1871 au 28 février 1871.



Le registre du Conseil municipal rend compte de cette occupation. Le 28 février 1871, le maire Jean-Baptiste Félicien Boillin rappelle aux membres du Conseil que « les troupes allemandes lors de leur passage et séjour dans notre commune depuis le 31 janvier dernier jusqu'à ce jour, qui pour sa position sur la route no 43 correspondant de Belfort, Montbéliard, Pontarlier par Morteau, ont réquisitionné des bestiaux de la commune, bœufs, vaches et chevaux, que d'après l'estimation légale deux bœufs, deux vaches et un cheval s'élevant à la somme de 2 350 Fr. [...]. Mais ce ne sont pas les seules réquisitions : presque tous les ménages de la commune au nombre de 26 ont subi des pertes « soit en fourrage, pain, vin, eau de vie, légumes de différents espèces, linge, habillement, meubles ou lits ». Le montant total des réquisitions, en incluant celles en argent, s'est élevé à 7 153,90 Fr.



Bulletin municipal « Les stridulations des Sauterelles » © Mairie de La Chenalotte, 2021

